



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PAYS DE CORNOUAILLE

Séance du mercredi 28 novembre 2007

Hôtel de Ville de Quimper

Présidée par Jean-Paul Le Pann

Membres présents :

J.P. LE PANN, CC Pays Glazik
A. GUENEGAN, Quimper Communauté
J.P. HUITRIC, Quimper Communauté
J. PIETE, CC Pays Bigouden Sud
F. CLEMENT, CCIQC
R. LE GOFF, CC Pays Fouesnantais
D. BOUER, CC Pays de Douarnenez
M. QUERNEZ, COCOPAQ
J.C. SACRE, CC Concarneau Cornouaille
M. CANEVET, CC Haut Pays Bigouden
Y. CHATALEN, Chambre de Métiers et de l'Artisanat
B. LE GALL, CC Cap Sizun
J. R. COULIOU, Conseil de Développement
T. MAVIC, AOCP
J.C. LESSARD, Conseil Régional
J.P. LE ROUX, Conseil Général

Absents excusés

R. LE MEUR, Chambre d'Agriculture
B. CROUAN, CC Châteaulin et du Porzay
J.L GAGNEPAIN, Pays Touristique de Quimper
A.GERARD, Quimper Communauté
J.F. GARREC, CCIQC
B. PELLETER, COCOPAQ
H. TANGUY, CCPBS
Y. BOYER, Pays Touristique du Menez-Hom Atlantique
L. LE PENSEC, Pays des Portes de Cornouaille

Participaient également :

A. LE DUIGOU, Chambre d'Agriculture
Y. LE MOIGNE, CMA
Ph. LE CARRE, CCICQ
R. BONJOUX, CC Concarneau Cornouaille
C. PODEVIN, CC Pays de Douarnenez
H. EGU, CC Pays Fouesnantais
O. ANSELLEM, AOCP
M. PAPAUD et M. LE NAOUR, Préfecture du Finistère
J. BROSSE, Agent Comptable
M. DAOUST, V. LE GUEN, Pays de Cornouaille

COMPTE RENDU DE SEANCE

Jean-Paul LE PANN ouvre la séance, et remercie les membres présents ainsi que Michel PAPAUD, Secrétaire Général de la Préfecture, venu présenter le volet territorial du CPER.

Il indique que la feuille remise sur table nommée « évolution population Cornouaille » sera à prendre en compte par les EPCI pour le calcul de la subvention 2008. La cotisation par habitant sera maintenue à 0.60 €/habitant mais la population est ajustée aux chiffres de l'INSEE (double compte).

1. CPER

Michel PAPAUD présente la circulaire de mise en oeuvre du volet territorial du contrat de projet Etat-Région 2007-2013 (document remis sur table). Il précise que le montant FNADT attribué à la Bretagne est de 34,6 millions d'euros. Le volet territorial nécessite un accord rapide du pays sur un canevas thématique précis puisque l'avant-projet doit être rendu pour le 15 décembre 2007. Il rappelle que le projet d'ensemble doit être porté par le Pays et qu'il fera l'objet d'une convention.

Compte tenu de ce délai très court, il préconise de concentrer tous les efforts sur le secteur en crise de la pêche, et il présente en détail le pré-projet élaboré pour venir en aide à la filière (document remis sur table). Après cet exposé, un débat s'instaure.

Les élus se déclarent bien conscients de l'importance de la filière pêche pour la Cornouaille. Elle est à la croisée des chemins, des choix sont à faire : environnement, ressource, qualité, logique de développement durable...

Jean-Paul Le Pann estime que c'est une chance unique de mettre l'accent sur cette filière et qu'il s'agit d'une belle occasion de démontrer la solidarité cornouaillaise pour sauver toute une filière économique en danger. Il ajoute que ces financements auraient pu être attribués en soutien aux projets des Communautés de communes sur l'enveloppe du contrat de pays. C'est donc un vrai choix politique que devront entériner les élus.

Bernard Le Gall adhère à ce que les fonds FNADT soient destinés à la filière pêche, mais sous réserve que l'Etat respecte ses engagements pris lors de la crise et que le FNADT ne soit pas considéré comme un fonds alternatif. Le FNADT doit intervenir sur des actions que l'on ne pourrait pas financer autrement.

Daniel BOUER relève qu'il y a nécessité de définir des orientations différentes pour cette filière et qu'il faut éviter le saupoudrage des fonds. Il émet des réserves sur l'impact que pourrait avoir la labellisation sur le prix de vente final déjà trop élevé, et il souhaite que le plan soit élargi à toute la filière incluant la conserve de poisson. Il souhaite aussi que des priorités soient établies pour que les modiques sommes allouées ne soient pas gaspillées en études.

Roger Le Goff exprime sa satisfaction de voir la grande solidarité des élus de Cornouaille sur un dossier majeur. C'est un grand pas du Pays qui donne du sens et un avenir à la Cornouaille qui se met ainsi en capacité d'action sur des dossiers majeurs. Il s'interroge sur le partenariat du Conseil Général dans la filière.

Jean-Paul LE ROUX indique que le Conseil Général soutiendra le projet qui vient compléter les efforts d'investissements lourds déjà entrepris par le Conseil général dans les ports.

Joël PIETE constate la modicité du FNADT. Il souhaite que les professionnels soient immédiatement associés à la démarche pour éviter un gaspillage d'argent public. Il préconise aussi une vision concrète des problèmes et qu'une démarche commerciale soit mise en place pour faire connaître les produits et changer les habitudes de consommation.

Yannick LE MOIGNE évoque la filière pêche qui induit de multiples métiers. En tant que maire d'une commune portuaire, il fait part de l'élan économique et social que procure cette activité.

Michel CANEVET salue le projet qui prend en compte toute la filière et pas seulement la pêche. Au regard des infrastructures lourdes entreprises par le Conseil Général, de la crise actuelle, la filière doit s'organiser de la ressource à la consommation finale.

Jean-Claude LESSARD fait part de ses réserves et de celles du Conseil Régional, à la fois sur le montant (en baisse de 46 % par rapport à la période précédente) et sur la méthode qui n'admet aucun délai raisonnable de concertation. Il approuve que le volet territorial soit concentré sur la filière pêche. Le projet pourra s'adosser aux lignes sectorielles « pêche » du Conseil Régional. Il faudra rechercher les articulations et les complémentarités avec ces lignes. Il s'inquiète du retard opérationnel du Fonds Européen pour la Pêche. Il constate par la maison de la formation professionnelle, projet qu'il mène sur la Cornouaille, que la demande des professionnels s'exprime aussi sur l'emploi et la formation. Il souhaite, si des études sont engagées, que le potentiel de l'enseignement supérieur soit mobilisé.

Jean-René Couliou approuve cette dernière remarque, mais met en garde sur la multiplicité des études déjà réalisées qui n'ont pas eu les impacts espérés.

François CLEMENT salue la décision qui est en train de se prendre au sein du Pays. L'état des lieux de la filière montre que le modèle actuel n'est plus viable et qu'il faut passer à un autre modèle, ce qui implique une réforme en profondeur de toute la filière. La CCI travaille déjà sur le sujet. Il remercie les élus du Pays de cette décision fondamentale pour la filière. Il se félicite de la démonstration de la cohésion cornouaillaise affichée sur ce thème.

Compte tenu du large consensus qui se dégage de l'assemblée, **Michel PAPAUD** souhaite qu'un comité de pilotage d'élus se constitue immédiatement en raison des délais très courts. Il précise que la CCI et les professionnels sont associés à la réflexion.

Se déclarent volontaires :

Jean-René COULIOU

Daniel BOUER

Jean-Paul LE ROUX

Jean-Claude LESSARD

Roger LE GOFF

Jöel PIETE propose que Mme Hélène TANGUY soit approchée pour intégrer ce comité

Yves CHATALEN propose la candidature de Yannick LE MOIGNE pour la CMA

André Guénégan propose que Jean-Louis Gagnepain soit associé.

Michel PAPAUD remercie les volontaires. Il indique que la trame de texte remise en séance servira de base au groupe de travail, chacun devant proposer des modifications et des

compléments qui transiteront par M. Daoust pour valider une présentation du projet le 15 décembre.

Jean-Paul LE PANN entérine l'accord unanime de l'assemblée sur le sujet et remercie Michel PAPAUD pour son intervention.

2. Le programme LEADER

Michel DAOUST présente les documents remis sur table, qui feront partie de l'acte de candidature du Pays qui devra être remis avant le 15 décembre 2007.

- motivation de la candidature
- carte des 2 GAL
- tableau des communes concernées
- projets retenus pour l'enveloppe 2 du contrat de Pays de Cornouaille
- orientations de la charte de développement du Pays de Cornouaille

Compte tenu des délais courts, il s'agit de délibérer sur le périmètre des 2 GAL, de valider la priorité stratégique commune aux 2 GAL et d'autoriser le Président à signer les conventions.

Jean-Claude LESSARD indique que le Conseil régional ne participera pas à la sélection des projets. L'enveloppe est faible : 18 millions d'euros. Les 21 pays bretons sont tous candidats, et seulement une douzaine de territoires sera retenue. Ce type de sélection ne participe pas aux principes d'aménagement du territoire de la Région.

Michel Daoust précise que la concurrence entre les territoires est une vraie réalité mais qu'elle se situe à l'échelle de la Bretagne et non à l'échelle de la Cornouaille. Bien au contraire, le SGAR et la DRAF ont proposé le couplage de 2 candidatures portées par le Pays. Il rappelle des conditions qui lui ont été formulées oralement pour que les 2 candidatures puissent être regardées favorablement :

- Une thématique commune
- Des axes communs (les actions pouvant être différentes)
- Un comité de programmation en partie commun (4 à 5 personnes, membres du Conseil de développement du Pays, siégeant dans les 2 comités)
- Une enveloppe financière proportionnée, ayant comme référence un ratio nombre d'habitants Cornouaille/Bretagne.

Olga ANSELLEM estime qu'il semble difficile d'établir une passerelle entre les deux GAL comme il est préconisé sur des axes communs aux 2 Gal et sur les comités de programmation. Ceux-ci sont déjà très lourds en terme de mobilisation de temps et de moyens humains (14 personnes toutes les 6 semaines uniquement pour l'AOCF)

Michel CANEVET fait remarquer qu'il n'est pas nécessaire pour l'acte de candidature de se mettre d'accord aujourd'hui sur les axes à retenir. Il espère aussi que l'enveloppe qui pourrait être attribuée ne soit pas une enveloppe Cornouaille à répartir entre les deux GAL, ce qui serait catastrophique pour chacun des deux.

Michel DAOUST indique que les axes proposés sont des pistes possibles et qu'il faut trouver la formulation qui conviendra aux 2 GAL.

Le Conseil d'administration décide de retirer les axes de la délibération II approuve l'acte de candidature et le dossier y afférent, les périmètres et la thématique.

3. Décision modificative

Jérôme BROSSE présente la DM 2007 qui tient compte d'une diminution des dépenses due au report d'une partie de l'étude déchets sur 2008 et au décalage des embauches des 2 chargés de mission de septembre à novembre. Par contre, ces embauches et le déménagement du GIP le 19 décembre génèrent des besoins en mobilier, équipement informatique et dépôts et cautionnements qui justifient le transfert de 11 000 € de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

Jean-Paul LE PANN soumet la DM à l'accord de l'assemblée. Celle-ci est validée à l'unanimité.

4. Ligne de crédit

Michel DAOUST indique qu'il est nécessaire de porter la ligne de crédit à 200 000 € compte tenu des besoins à court terme en trésorerie dus :

- au versement imminent des arriérés de taxe sur les salaires 2005-2006
- à l'augmentation des charges de personnel (2 embauches sur la mission énergie)
- au versement des subventions 2008 qui n'interviendront pas en début d'année.

A ce propos, il est souhaité que les EPCI puissent prévoir l'inscription budgétaire de la subvention 2008.

Jean-Paul LE PANN indique que le budget du pays sera présenté lors du CA de fin janvier.

L'idée est que les EPCI puissent voter dès que possible en conseil communautaire et en tout état de cause avant les élections municipales, le versement de la subvention 2008 au pays.

Il sollicite l'accord de l'assemblée sur le renouvellement de la ligne de crédit dans les conditions annoncées et le nouveau montant de 200 000 €. Elle est acceptée à l'unanimité.

5. ODESCA

Daniel BOUER présente l'état d'avancement du dossier et rappelle les délais très courts puisque l'acte de candidature doit être remis pour le 10 décembre.

Le CA doit donc se prononcer sur :

- l'engagement du pays dans le nouveau dispositif, décliné autour de 4 enjeux et de pistes d'actions qui constitueront le cœur du dispositif (projet remis sur table)
- la réserve sur l'exclusion du dispositif d'aides directes des communes de + de 10 000 habitants
- la désignation de l' élu référent : Daniel BOUER
- La désignation du référent technique.

A ce sujet, un problème se pose dans la mesure où la CMA se propose comme référent technique sous réserve que le défraiement attribué par l'ARIARCA soit revu à la hausse. Le coût estimé pour un poste à mi-temps est de 15000 € alors que la somme allouée par l'ARIARCA pour l'animation du dispositif est fixée à 5000 €/an.

Yannick LE MOIGNE indique qu'il est logique que le projet soit porté par l'une des deux chambres consulaires qui ont beaucoup travaillé sur le sujet, mais la CMA ne peut pas mettre de moyens humains et financiers sans que le montant du financement soit augmenté, il s'agit donc d'une condition sine qua non.

Michel DAOUST répond qu'il a déjà essuyé un refus du comité des financeurs à ce sujet, mais que d'autres pays ont une démarche qui va dans le même sens.

La présentation de l'acte de candidature du Pays est prévue le 18 décembre à Loudéac. Les doléances du Pays y seront également présentées.

Le conseil d'administration approuve l'acte de candidature du GIP tenant compte des remarques formulées.

6. Lettre d'Observation économique

Le projet de mise en place d'une observation économique sur le Pays de Cornouaille porté par la CCIQC ayant déjà été approuvé en Bureau, il s'agit de délibérer sur le plan de financement qui prévoit une participation financière du pays à hauteur de 25 % du projet, soit 10624 € répartis sur les années 2008 à 2010.

Le projet et son plan de financement sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

Jean-Paul LE PANN clôt la séance après avoir fixé la date du prochain conseil d'administration qui aura lieu **le mercredi 30 janvier 2008 à 16h** dans les nouveaux locaux du GIP, 5 rue Félix Le Dantec (Creach Gwen) à Quimper.